



Appel d'offres ouvert

Collecte transport et traitement des déchets de déchetteries

Règlement de la consultation

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Vendredi 18 janvier 2019 à 12h00

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – DÉFINITION DE LA PROCÉDURE	3
ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ	3
ARTICLE 4 – VARIANTES	3
ARTICLE 5 – ALLOTISSEMENT ET VARIANTES	3
ARTICLE 6 – NATURE DE L'ATTRIBUTION	4
ARTICLE 7 – CONDITIONS ET MODE D'OBTENTION DES DOCUMENTS	4
7-1 Obtention du DCE	4
7-2 Modifications de détail	4
7-3 Contenu du dossier de consultation	4
ARTICLE 8 – REMISE DES OFFRES	5
8-1 Conditions de remises des offres	5
8-2 Documents à produire	5
ARTICLE 9 – CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES	8
9-1 Sélection des candidatures	8
9-2 Jugement et classement des offres	8
ARTICLE 10 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	9
ARTICLE 11 – MODE DE REGLEMENT	9
ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la collecte, le transport et le traitement des déchets des déchetteries.

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (ci-après désignée « la CCPT » ou « l'EPCI ») :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

320 rue des Verseaux

02360 Rozoy-sur-Serre

Tel : 03 23 98 04 54

La personne responsable du marché est Monsieur Pierre DIDIER, Président de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

La personne à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires sur le marché est Madame Sandra POCHAT (spochat@portes-de-thierache.fr / 03 23 98 04 54).

ARTICLE 2 – DÉFINITION DE LA PROCÉDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée en appel d'offres ouvert définie aux articles 25, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Les prestations débuteront le 1^{er} mars 2019 et seront exécutées pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 28 février 2024.

ARTICLE 4 – VARIANTES

Les variantes sont admises.

ARTICLE 5 – ALLOTISSEMENT ET VARIANTES

Les prestations font l'objet de 9 lots distincts, comprenant pour certains une ou plusieurs tranches optionnelles :

La consultation en 9 lots séparés porte sur les prestations désignées ci-après :

- Lot 1 : collecte, Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques hors filière EcoDDS
- Lot 2 : Fourniture, enlèvement et transport des bennes
- Lot 3 : Traitement des cartons

Tranche ferme : traitement des cartons du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021

Tranche optionnelle 3 : traitement des cartons du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2024

- Lot 4 : Traitement des déchets verts

Tranche ferme : traitement des déchets verts en mélange du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021

Tranche optionnelle 4a : traitement des déchets verts en mélange du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2024

Tranche optionnelle 4b : traitement des déchets verts hors tontes du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2024

- Lot 5 : Traitement des ferrailles (tuyaux, vélo, fer, acier, etc.)
- Lot 6 : Traitement des gravats des gravats (faïences, briques, pierres, etc.)

- Lot 7 : Traitement du bois
- Lot 8 : Traitement du plastique rigide
- Lot 9 : Traitement des encombrants (matelas, sommier, moquettes, cloisons, etc.)

Tranche ferme : traitement des encombrants

Tranche optionnelle 9a : traitement du plâtre séparément

Cette tranche optionnelle concerne le plâtre, il est prévu que cette filière soit mise en place dans la nouvelle déchetterie de Montcornet. L'ouverture de cette nouvelle déchetterie étant prévue pour le 2^{ème} semestre 2020. Cette prestation serait à effectuer de l'envoi de l'ordre de service jusqu'au 28 février 2024.

Tranche optionnelle 9b : traitement des huisseries séparément

Cette tranche optionnelle concerne les huisseries, il est prévu que cette filière soit mise en place dans la nouvelle déchetterie de Montcornet. L'ouverture de cette nouvelle déchetterie étant prévue pour le 2^{ème} semestre 2020. Cette prestation serait à effectuer de l'envoi de l'ordre de service jusqu'au 28 février 2024.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

Les lots sont toutefois interdépendants notamment entre les prestations de collecte d'une part, de tri et traitement d'autre part. L'articulation et l'optimisation des prestations effectuées au titre des différents lots (collecte, tri, traitement) sera de la compétence d'une commission composée de la communauté de communes et des différents prestataires pour chacun des lots.

ARTICLE 6 – NATURE DE L'ATTRIBUTION

Chaque lot pourra être conclu :

- Soit avec un entrepreneur unique ;
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ;
- Soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

ARTICLE 7 – CONDITIONS ET MODE D'OBTENTION DES DOCUMENTS

7-1 Obtention du DCE

L'ensemble des pièces du DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la CCPT et sur le site internet de la CCPT.

7-2 Modifications de détail

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7-3 Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation aux entreprises est constitué de :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- L'Acte d'Engagement (ATTR1) ;

- Le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

ARTICLE 8 – REMISE DES OFFRES

8-1 Conditions de remises des offres

Les offres seront remises par voie dématérialisée sur <https://www.marchesonline.com/>.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront établies en euros.

Tout dossier doit être transmis avant le :

Vendredi 18 janvier 2019 à 12h00

8-2 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces du dossier de candidature :

- La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire (DC1), la déclaration du candidat (DC2), l'état annuel des certificats reçus (situation fiscale et sociale) (NOTI2) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal ;
- Les pièces relatives à la situation juridique, économique et financière de l'entreprise :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature les renseignements concernant :

➤ La situation juridique de son entreprise, telle que prévue à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, c'est-à-dire :

- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 du décret du 25 mars 2016 ;
- les renseignements relatifs au respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

➤ La capacité économique et financière de son entreprise, telle que prévue à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics c'est-à-dire :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Les pièces relatives aux références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise telles que prévues à l'article 44 du décret du 25 mars 2016 doivent être attestées par la production des éléments suivants :

- Les conditions générales d'exploitation, documentation présentant son organisation, ses moyens en personnels : effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement, ses moyens en matériels et certifications professionnelles ;
- La liste de ses références en rapport et proportionnées avec l'objet du Marché pour des prestations exécutées au cours des trois dernières années (liste comportant le montant des marchés, le nom et les coordonnées des personnes à contacter).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- Acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé ;
- Bordereau des prix dûment complété et signé ;
- Détail estimatif quantitatif dûment complété et signé ;
- CCAP daté et signé ;
- CCTP daté et signé ;
- L'indication des sous-traitants éventuels et la nature des prestations sous-traitées (DC4). (La sous-traitance sera réalisée dans les conditions définies par l'article 62 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 57 du décret du 25 mars 2016) ;
- Mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des différentes prestations, afin d'atteindre les objectifs et de tenir compte des contraintes du maître d'ouvrage.

Le mémoire technique sera composé de toutes les informations jugées utiles par le candidat pour décrire les prestations proposées au titre de chacun des lots, et notamment des éléments suivants pour chacun des lots :

Lot 1 :

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services et notamment une note sur les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, transport et traitement ;
- Les modalités de pesage des déchets pour les différents flux ;
- La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat. Seront également précisés les moyens matériels de remplacement prévus ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan formation ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;
- La copie des documents attestant que le candidat respecte les dispositions réglementaires relatives au transport de déchets ;
- La copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les sites,
- Le tonnage autorisé sur les centres de traitement ou de valorisation ;

- Une note technique explicative sur les modalités de traitement ou sur les autres processus de valorisation proposés ;
- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (insertion, formation éco-conduite, récupération des eaux de lavage, ...) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Les délais d'intervention à compter de la réception de la demande d'enlèvement.

Lot 2 :

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services et notamment une note sur les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, tri et traitement ;
- La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat. Seront également précisés les moyens matériels de remplacement prévus ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan formation ;
- La copie des documents attestant que le candidat respecte les dispositions réglementaires relatives au transport de déchets ;
- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (insertion, formation éco-conduite, récupération des eaux de lavage, etc.) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Le type de bennes mis en place sur chacune des déchetteries selon le type de déchets ainsi que la capacité de l'entreprise à équiper la future déchetterie de Montcornet de bennes de 53 m³.

Lots 3 à 9 :

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services et notamment une note sur les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, tri et traitement ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan formation ;
- La copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les sites, le cas échéant ;
- Le tonnage autorisé sur les centres de traitement ou de valorisation ;
- Les modalités de pesage des camions ;
- La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat. Seront également précisés les moyens matériels de remplacement prévus ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;

- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (insertion, environnement, etc.) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Un détail des modalités de traitement et des avantages du procédé choisi (environnementaux, économiques, taux de valorisation, etc.).

Pour les encombrants notamment, une attention sera portée sur les propositions permettant de valoriser certaines fractions des encombrants.

ARTICLE 9 – CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

9-1 Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres, soit le vendredi 18 janvier 2019 à 12h00.

Les candidatures qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes pour l'exécution du marché seront éliminées.

9-2 Jugement et classement des offres

L'examen des candidatures sera effectué par la commission d'appel d'offres qui éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

Lot 1 et 2 :

Valeur technique	Qualité de la note méthodologique	45%
	Démarches en faveur du développement durable	15%
Prix		40%

Lot 3 à 9 :

Valeur technique	Qualité de la note méthodologique	30%
	Démarches en faveur du développement durable	10%
Prix		60%

Le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer des sous-détails de prix qu'il estimerait nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Toute offre non conforme au Règlement de Consultation sera déclarée nulle.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations indiqués à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

ARTICLE 10 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 11 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur marchesonline.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.